



26 / 04 / 2024

Protection des données : enjeux et risques pour les entreprises

FRANÇOIS CHARLET, CPO/DPO
JOURNÉE DU CERT 2024 - NEUCHÂTEL

Courte biographie

Vaudoise Assurances, depuis 2019

- Chief Privacy Officer (CPO) & Data Protection Officer (DPO)

Cofondateur de l'ASDPO, 2018

Master en droit, criminalité et sécurité des technologies de l'information, 2012

Auteur du guide pratique "Protection des données en entreprise", 2023

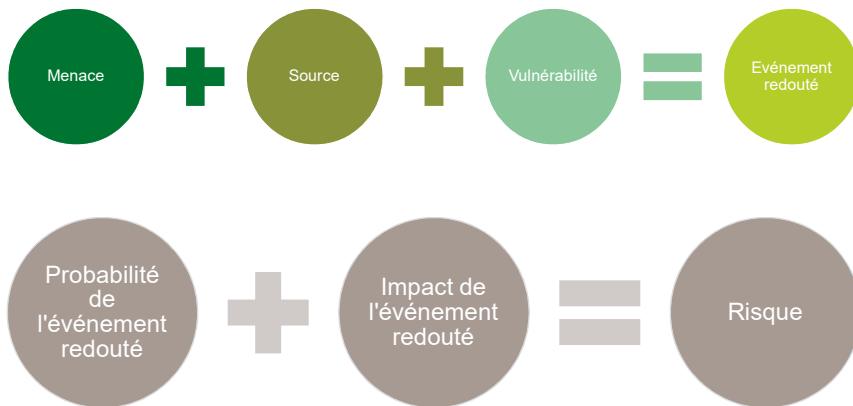
→ cv.francoischarlet.ch

François Charlet



Risque

NOTION



3

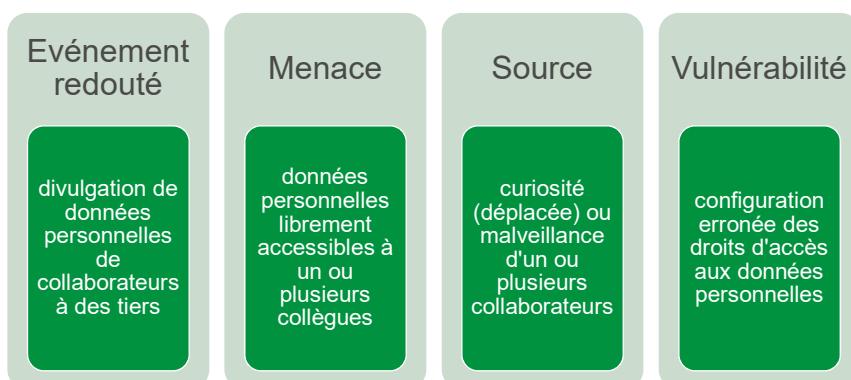


Situation concrète

TOUTE RESSEMBLANCE AVEC DES PERSONNES EXISTANTES ETC.

Cadre avec mission de conduite

- absent régulièrement plusieurs jours par mois pendant quelques mois
- consultations psychiatriques dues à un burnout survenu dans son précédent emploi



4



Que faites-vous

S I L E S D O N N É E S D U C A D R E S O N T D I V U L G U É E S À T O U T E L ' E N T R E P R I S E ?

Vous minimisez la situation, parce que

- une seule personne impactée
- "juste" des données sur les absences avec justificatifs mais sans pathologie
→ pas des données sensibles
- aucune donnée exposée à l'extérieur de l'entreprise
- droits d'accès corrigés rapidement

Cependant, vous perdez de vue que

- une seule personne impactée = une personne de trop
- certificats médicaux = données sensibles
- divulgation des données à l'interne = impacts potentiellement graves

Quels impacts et pour qui ?

- cadre : notamment atteinte à la sphère privée et aux relations de travail
- entreprise : violation des droits de la personnalité du cadre (cf. art. 328b CO, art. 28a CC), mobilisation de ressources (internes/externes), médiatisation, procédures

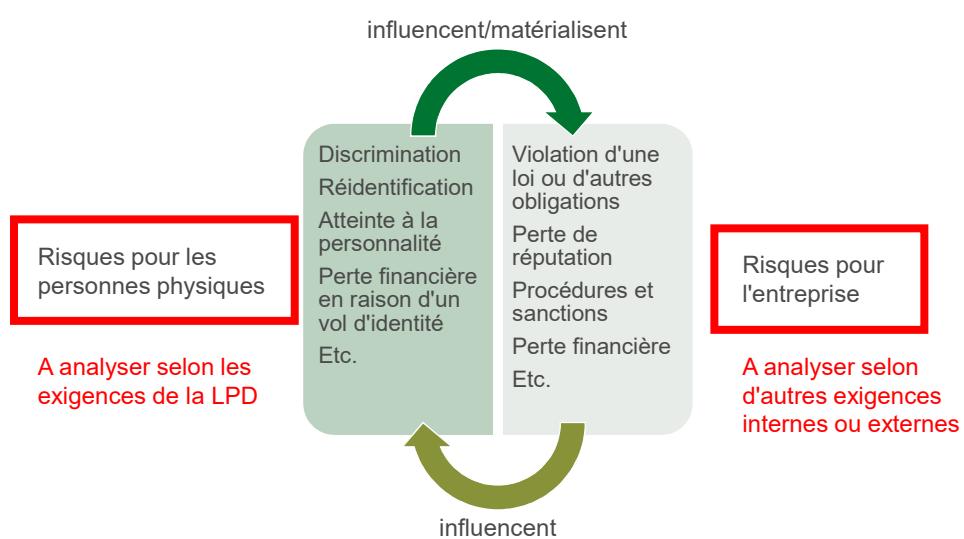


5



Risques en protection des données

INFLUENCES



6



Enjeux

POUR LES ENTREPRISES

Organisation interne

Réalisation d'analyses de risques
Privacy by design
Gestion de projets
Gouvernance générale

Aspects techniques

Délégation à des tiers (à surveiller)
Coordination et interopérabilité
Complexité d'architecture
Mesures de sécurité

Gestion des données

Qualité
Organisation et structure
Architecture
Flux de données

7



Conclusion

01

La LPD exige
d'analyser
uniquement les
risques pour les
personnes physiques

02

Afin d'avoir une vue
holistique, il faut lier
les risques pour les
personnes physiques à
ceux visant
l'entreprise

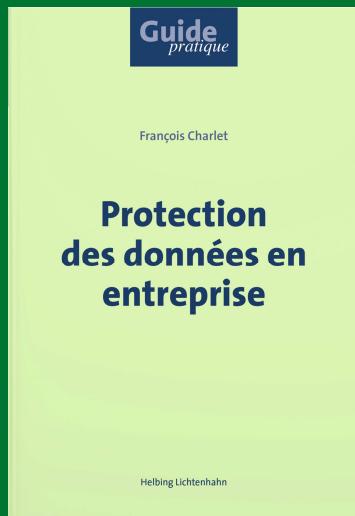
03

Les analyses de
risques permettent de
concentrer les
ressources limitées
d'une entreprise là où
elles sont le plus
nécessaires

8



Merci de votre attention ! ☺



9

Pour aller plus loin :
protectiondesdonnees.guide

Bon de réduction de 20% sur
helbing.ch/4276 : JdCERT24

